



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/13 C
14 juillet 2000

Cinquante-quatrième session
Point 117 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/506/Add.2)]

54/13. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

C¹

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour la période de douze mois allant du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies², le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période se terminant le 30 juin 1999⁴,

1. *Accepte* les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies²;

¹ Pour les résolutions 54/13 A et B, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 49, (A/54/49), vol. I, sect. VI.*

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 5 (A/54/5), vol. II.*

³ A/54/801.

⁴ A/54/748.

2. *Approuve* toutes les recommandations et conclusions figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes et fait siennes les observations et recommandations contenues dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³;

3. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période se terminant le 30 juin 1999⁴.

*98^e séance plénière
15 juin 2000*